

**EXTRAIT DU
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE de convocation et d'affichage

15 mars 2024

DATE de publication de la délibération

26 MARS 2024

Séance du vendredi 22 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27

Présents 22

Votants 26

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie (arrive à 19h45 au point 2), LEGRAND Rémi, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure (arrive à 19h46 au point 2), GIOT Stéphanie, Adjointes : Mmes et MM. ANDRIÉ Marie-Thérèse, ARIBARD Martine, BOSSARD Nelly, DUFELI Christophe (arrive à 19h25 au point 2 et part au point 8 à 21h30), FOUCHARD Fabrice, GORON Maxime, JEANNEAU Luc, LEMARCHANDEL Franck, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLE Roger, SALIS Anaïs, BAZIN Denis (arrive à 20h30 au point 2), BLANDIN Béatrice, DEHEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : GARÇON Isabelle donne pouvoir à JEANNEAU Luc ; BOLIVARD Régis donne pouvoir à BIMBOT Frédéric ; DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile donne pouvoir à BOSSARD Nelly ; D'ABOVILLE Rosine donne pouvoir à BLANDIN Béatrice.

Secrétaire de séance : LEMARCHANDEL Franck, à qui il est adjoint un auxiliaire.

N°220324-9 : Création de deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 1^{er} avril 2024

Monsieur le Maire précise que, suite à la promotion interne pour deux agents - adjoint technique principal de 2^{ème} classe -, il est proposé de créer deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe dont un à temps non complet (22/35^{ème}).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer à compter du 1^{er} avril 2024 :

- **Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,**
- **Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (22/35^{ème}).**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire
Christian TOCZÉ



La secrétaire de séance,
Franck LEMARCHANDEL

Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 26 mars 2024.

De sa publication sur le site Internet de la commune le 26 mars 2024.